



GECT Espace Pourtalet : Résidence de traduction littéraire 2019

Cahier des charges

■ OBJECTIFS

En 2011, Le Gouvernement d'Aragon et le Département des Pyrénées –Atlantiques ont mis en place le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Espace Pourtalet. Structure de gestion de projets structurants de coopération transfrontalière, le GECT symbolise le lieu de la coopération transfrontalière entre les deux territoires. Mis en place dans le cadre de la coopération culturelle transfrontalière, cet appel à projets du GECT a pour but de :

- Favoriser les échanges culturels entre les deux territoires ;
- Soutenir les professionnels des métiers du livre œuvrant sur les deux territoires ;
- Promouvoir la littérature et plus particulièrement l'art de la traduction ;
- Assurer une présence culturelle sur le territoire.

■ CONDITIONS POUR POSTULER

- Vous avez un projet de traduction d'un texte de langue espagnole, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur français ou d'un texte de langue française sous contrat avec un éditeur espagnol, ou en autoédition.
- Vous avez à votre actif au moins deux traductions déjà publiées en France ou en Espagne, par une maison d'édition professionnelle avec une licence fiscale ou les éditions à compte d'auteur et reconnue par l'Agence Internationale ISBN.
- **Vous résidez en France, en Espagne ou en Andorre**
- Vous vous engagez à vivre au Pourtalet au moins cinq jours par semaine.
- Vous aurez moins de 65 ans au 31 décembre 2019.
- **L'ouvrage original doit être en espagnol ou français et relever du champ littéraire. Toutes les œuvres sont éligibles y compris les œuvres du domaine public.**

Sont exclus :

- les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage ;
 - les traductions d'ouvrages scolaires, guides pratiques, revues, documentaires ;
 - les contrats de traduction qui ne sont plus en cours de validité ;
 - les œuvres dont les droits de traduction n'ont pas été cédés par l'éditeur titulaire des droits.
- **Si l'ouvrage original n'est pas dans le domaine public, vous devez justifier d'un contrat de cession de droits en cours de validité, entre l'éditeur titulaire des droits et l'éditeur commanditaire de la traduction;**

■ NATURE ET CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

Nature de la résidence

Cette résidence est une résidence de création. Elle offrira au traducteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de traduction en cours. Il pourra consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il sera sollicité pour des rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire, ce programme sera construit conjointement entre le GECT Espace Pourtalet, les partenaires et le traducteur, avant, pendant et après la résidence.

Rémunération

La rémunération du traducteur est de **5000 euros**.

Montant	Objet	Paiement
3000 euros net (TTC)	Bourse de traduction	1500 euros à l'arrivée et 1500 euros à la fin de la Résidence
1600 euros (TTC)	Bourse de subsistance	800 euros à l'arrivée et 800 euros à la fin de la Résidence
400 euros (TTC)	Frais de transports	(aller-retour domicile / résidence),

Les frais se décomposent de la façon suivante :

- Une bourse de traduction d'un montant de 3.000 euros net (TTC) (trois mille euros), versée en 2 parties : 1.500 euros le jour de l'arrivée, 1.500 euros à la fin de la résidence. Ces montants seront versés par virement bancaire international ;
- Une bourse de subsistance (frais de bouche, déplacements personnels, divers) d'un montant de 1.600 euros net (TTC) (mille six cent euros) ; versée en 2 parties : 800 euros le jour de l'arrivée, 800 euros à la fin de la résidence. Ces montants seront versés par virement bancaire international ;
- Frais de transports. Le GECT Espace Pourtalet prend en charge les frais de voyage du traducteur (aller-retour domicile/résidence), à une hauteur maximale de **400 euros**.
- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par le GECT Espace Pourtalet
- Les déplacements personnels du traducteur seront à sa charge. En raison du lieu de résidence, il est conseillé au traducteur de disposer d'un véhicule personnel pendant la durée de son séjour.

Restauration

Le traducteur sera autonome sur sa restauration. Des restaurants et épiceries sont disponibles à proximité immédiate du lieu de résidence.

Pour tous les paiements, le traducteur doit connaître et respecter ses obligations financières et fiscales inhérentes à son adresse fiscale, en tenant compte du fait que cet appel est régi par la loi espagnole. Si le bénéficiaire n'est pas assujettit à la TVA ou à d'autres taxes, il devra décompter les charges imposables de l'aide financière maximum.

Dates

Les dates du séjour sont fixées du lundi 1er juillet au vendredi 30 août 2019

Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des traducteurs et des aléas de transports.

Lieu

Le lieu de résidence est situé au GECT "Espace Pourtalet" Col du Pourtalet. RD-934. PR 57,5 - 64440 Laruns, à 1794m d'altitude.

Il sera mis à disposition du traducteur retenu:

Chambre meublée, séjour salon-cuisine entièrement équipée commune, TV française et espagnole et réseau wifi.

Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz et d'électricité) sont pris en charge par le GECT, il lui incombera de nettoyer sa propre chambre, et le ménage des espaces communs se fera entre tous.

L'Espace Pourtalet accueillera également une Résidence d'Artistes durant l'été 2019. La Résidence de traducteurs partagera donc le lieu de vie avec deux artistes.

■ **ENGAGEMENTS DU TRADUCTEUR**

- Le traducteur s'engage à résider à l'Espace Pourtalet pour une durée de 8 semaines, du **1er juillet au 30 août 2019. La présence au moins 5 jours par semaine en Résidence est obligatoire.**
- Le traducteur s'engage à travailler sur le projet de traduction pour lequel il a postulé à la résidence. Il tiendra le GECT Espace Pourtalet informé de l'avancée de ce projet ;
- Pendant et après son séjour, le traducteur s'engage à mentionner sa qualité de résident du GECT Espace Pourtalet à propos de la traduction qu'il y aura réalisée, et ce dans tous les documents de communication et lors des contacts avec la presse écrite, audiovisuelle ou numérique ;
- Au moment de la parution de son texte, **le traducteur s'engage à faire parvenir au GECT Espace Pourtalet 3 exemplaires du livre édité.** Le traducteur fera porter la mention « Le traducteur de ce texte a bénéficié du soutien du GECT Espace Pourtalet, dans le cadre d'une résidence à l'Espace Pourtalet » ;

- Pour tous les paiements en fonction de son adresse fiscale, le traducteur s'engage à connaître et respecter ses obligations financières et fiscales, en tenant compte du fait que cet appel est régi par la loi espagnole.
- **Tous les permis et autorisations à des tiers, publics et / ou privés, qui soient nécessaires pour les travaux de traduction seront réalisés par le traducteur / rice.**

■ **ENGAGEMENTS DU GECT ESPACE POURTALET**

- Le GECT Espace Pourtalet prend en charge la rémunération du traducteur (bourse de traduction et bourse de subsistance), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par le GECT Espace Pourtalet ;
- Le GECT Espace Pourtalet s'engage à mettre en valeur la résidence du traducteur et son travail au moyen d'articles sur les sites du GECT Espace Pourtalet, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques, du Centre du livre d'Aragon et de tous autres sites utiles à la promotion et à la valorisation de cette résidence.

■ **SÉLECTION ET JURY**

Toutes les candidatures seront examinées par un Comité de sélection composé du comité de pilotage culture du GECT Espace Pourtalet.

Ce comité sera présidé par le directeur du GECT Espace Pourtalet ou la personne désignée et comprendra deux techniciens liés à l'objet de la résidence de la Direction Générale de la Culture et du Patrimoine du Gouvernement d'Aragon et deux techniciens de la Direction Générale de la Culture du département des Pyrénées-Atlantiques, proposés par ses directeurs généraux respectifs. Il sera complété par deux personnalités qualifiées (une espagnole et une française) de la chaîne du livre et/ou de la traduction.

Le comité de sélection tiendra compte des critères d'égalité entre les sexes dans le processus de sélection.

■ **DATES DE SELECTION**

Les candidats sont avertis du choix final du jury par mail.

Critères de sélection

- La carrière du traducteur et sa capacité à réaliser la traduction;
- L'intégration de l'inter-culturalité
- La qualité littéraire de l'œuvre choisie

Calendrier

La date limite du dépôt de candidature est fixée **au lundi 8 avril 2019**

Modalités d'envoi

Le dossier de candidature à l'appel à projet doit être adressé par mail à sfabregas@espalet.eu :

Déroulement de la procédure :

1. Date limite de dépôt du dossier **lundi 8 avril 2019**
2. Analyse des propositions et sélection des offres par le Comité le **lundi 15 avril 2019** ;
3. Réunion entre les candidats retenus, le GECT et les partenaires **le mardi 23 avril 2019** afin d'établir un calendrier pour la partie médiation, visiter le lieu de Résidence et rencontrer les partenaires (GECT, Gouvernement d'Aragon et Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.)
4. Signature d'une convention entre l'artiste retenu et le GECT Espace Pourtalet définissant l'ensemble des conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges.

Pour tous renseignements complémentaires : sfabregas@espalet.eu



GECT Espace Pourtalet : Résidence de traduction littéraire 2019

Dossier de candidature

Cette résidence de deux mois s'adresse aux traducteurs français et espagnols. Elle a pour but de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement confortable, ainsi qu'une bourse d'écriture. Un traducteur français et un traducteur espagnol seront accueillis en **résidence à l'Espace Pourtalet du 1er juillet au 30 août 2019**. Il s'agit d'une résidence de création, pendant laquelle le traducteur peut consacrer plus de 70 % de son temps à son projet personnel de traduction. Les lauréats seront également sollicités pour des rencontres professionnelles et/ou publiques.

■ **CONDITIONS POUR POSTULER :**

- Vous avez un projet de traduction d'un texte de langue espagnole, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur français, ou d'un texte de langue française, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur espagnol.
- Vous avez à votre actif au moins deux traductions déjà publiées en France ou en Espagne, par une maison d'édition professionnelle avec une licence fiscale et reconnue par l'Agence Internationale ISBN.
- ▲ **Vous résidez en France, en Espagne ou en Andorre.**
- Vous vous engagez à vivre au Pourtalet au moins cinq jours par semaine.
- Vous aurez moins de 65 ans au 31 décembre 2019.
- L'ouvrage original doit être en espagnol ou français et relever du champ littéraire. Toutes les œuvres sont éligibles, y compris les œuvres du patrimoine relevant du domaine public.
- **Si l'ouvrage original n'est pas dans le domaine public, vous devez justifier d'un contrat de cession de droits en cours de validité, entre l'éditeur titulaire des droits et l'éditeur commanditaire de la traduction.**

Date limite de candidature : **lundi 8 avril 2019**

Dossier de candidature

Vous

NOM (état civil)

.....
.....

Prénom Pseudonyme éventuel

.....

Nationalité

Date de naissance / / Lieu de naissance

.....

Adresse

.....
.....

Pays

Téléphone fixe Téléphone mobile

.....

E-mail

.....

Blog ou site Internet personnel ou réseaux sociaux

.....
.....
.....

Êtes-vous membre d'une association de traducteurs ? OUI - NON

Si oui, laquelle

.....
.....

La traduction est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

Si non, précisez quel est votre métier ou votre source de revenus habituelle

.....
.....

Votre projet de traduction en résidence

- Titre espagnol de l'œuvre à traduire
.....
- Nom de l'auteur
.....
.....
- Thématique - Préciser : Littéraire.
.....
.....
- Editeur français
.....
.....
- Nombre de pages de l'édition originale
.....
- S'agit-il d'une œuvre du domaine public d'une œuvre encore sous droits

Dans le cas d'une œuvre sous droits, merci de joindre une copie du contrat de cession des droits de traduction, contrat signé entre l'éditeur espagnol titulaire des droits et l'éditeur français (votre éditeur).

- S'agit-il d'une première traduction d'une œuvre inédite d'une nouvelle traduction
- Nom et adresse de l'éditeur commanditaire (celui avec lequel vous avez passé le contrat de traduction)
.....
.....
.....
- Date prévue de remise de votre traduction à l'éditeur
.....
- Modalités et montant de rémunération de la traduction, selon le contrat signé avec l'éditeur :

TARIF par feuillet : % de droits d'auteur :
Forfait.....

Votre contrat prévoit-il le versement d'une avance ou d'un à-valoir à la commande ?

OUI - NON

Si oui, de quel montant ?

.....
.....

- Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet de traduction ?

OUI - NON

Si oui : précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande
(aide accordée / refusée / en attente)

.....
.....

- Avez-vous auparavant déjà obtenu une bourse de traduction ou de résidence ?

OUI - NON

Si oui, précisez en quelle année et quel organisme vous l'a accordée

.....
.....

NOM et Prénom

.....

Fait à

Le

Signature

LES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER SERONT ENVOYÉS DANS LES DEUX LANGUES (français et espagnol) lorsque c'est précisé. Si cela n'était pas le cas, le dossier ne sera pas examiné. :

- Le présent formulaire « Dossier de candidature » complété et signé ;
- Une lettre de motivation, précisant votre parcours, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence ; **(français et espagnol)**
- Une note présentant votre projet de traduction : présentation de l'œuvre à traduire et de son auteur, précisions sur l'intérêt particulier à traduire (ou retraduire) cette œuvre, et les difficultés propres à ce projet de traduction **(français et espagnol)**
- Votre curriculum-vitae ;
- Votre bibliographie complète : liste des ouvrages que vous avez traduits. Préciser : auteur, titre original / titre de la traduction, éditeur, année de publication ;
- La copie du contrat de traduction signé avec l'éditeur de la traduction ;
- La copie du contrat de cession de droits – contrat signé entre l'éditeur original et l'acquéreur français, ou inversement, – si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public ;
- Le catalogue de l'éditeur (s'il n'est pas disponible librement sur internet).

Le dossier de candidature doit être adressé par mail à sfabregas@espalet.eu